

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,
 Vu le Code général des Collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
 Vu le Code de la Route,
 Vu la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 31 août 2023,
 présentée par le Comité des fêtes de Buxières-les-Mines, en vue de l'organisation
 d'une foire à la brocante le dimanche 24 septembre 2023,
 Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Comité des fêtes de Buxières-Les-Mines est autorisé à organiser le
 Dimanche 24 septembre 2023, une foire à la brocante à Buxières-Les-Mines.

Article 2 : Cette manifestation est placée sous l'entière responsabilité des
 demandeurs qui attribueront aux participants les emplacements délimités nécessaires
 en laissant l'entrée des lieux publics libres d'accès et un passage suffisant pour les
 véhicules de secours.

Article 3 : Les organisateurs pourront utiliser de 7 H à 20 H les hauts parleurs et
 signalisations.

Article 4 : La Commune de Buxières-Les-Mines exonère les demandeurs de tout
 droit de place. Ils devront assurer la remise en état de propreté des lieux occupés par
 la manifestation avant le Lundi 25 Septembre 2023 à 12 H.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Bourbon-
 L'Archambault,
 Monsieur le responsable des sapeurs-pompiers de Buxières-les-Mines,
 Les organisateurs,

Fait à Buxières-les-Mines,
 le 8 septembre 2023

Date d'affichage
11 septembre 2023
Date de mise en ligne sur le site de la commune
11 septembre 2023
Acte rendu exécutoire
11 septembre 2023
Diffusion
Comité des Fêtes
11 septembre 2023



OLIVIER Brigitte,

Maire.